



COMITÉ DU LABEL

Paris, le 8 décembre 2009 – N° 94/D131

## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête sur le suivi des élèves sortant des établissements d'enseignement technique agricole

*Service producteur* : ministère de l'Agriculture et de la Pêche – Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER)

**Opportunité** : avis favorable émis le 31 mars 2009 par la formation Emploi-revenus  
Réunion du Comité du label du 7 décembre 2009 (formation Ménages)

L'enquête est comparable à celle conduite par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère de l'Éducation nationale auprès de ses établissements de l'enseignement scolaire, appelée IVA (insertion dans la vie active des lycéens) et auprès de tous les centres de formation d'apprentis (y compris agricoles) appelée IPA (insertion dans la vie professionnelle des apprentis).

L'enquête a pour objectif d'appréhender le devenir à court terme des jeunes après leur sortie de l'enseignement agricole. Elle vise à analyser les modalités de leur insertion en fonction des formations suivies : situation professionnelle dont la qualité des emplois occupés, les études poursuivies en dehors du circuit de l'enseignement agricole, les sorties sans qualification du système éducatif. Elle a vocation à être le dispositif qui renseignera tous les ans, l'ensemble des partenaires locaux, régionaux et nationaux en charge de l'enseignement et de la formation professionnelle sur l'insertion professionnelle des jeunes, quelques mois après la fin de leur formation. Les informations collectées serviront à la direction régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt et au service régional de la formation et du développement (Draaf et SRFD) pour piloter l'enseignement agricole en région avec le plan régional de l'enseignement agricole, en liaison avec le 5<sup>ème</sup> schéma prévisionnel national des formations qui couvre la période 2009-2014. Elles seront utiles également aux élèves et à leurs familles pour les choix d'orientation en liaison avec les débouchés. De plus, l'enquête renseigne les établissements sur la situation des jeunes à l'issue de formation non diplômante (après les classes de 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup>) ou n'ayant pas accompli la totalité d'un *cursus* de formation. Enfin, l'enquête permet de calculer l'indicateur LOLF « taux net d'emploi » des sortants de l'enseignement agricole, de manière analogue à celle de l'Éducation nationale.

Les principaux thèmes abordés sont centrés sur la dernière classe fréquentée (niveau et spécialité de formation suivie), les diplômes obtenus, les caractéristiques des élèves (sexe, âge), leur situation géographique, leur situation au 1<sup>er</sup> février de l'année qui suit la fin présumée de leurs études, et, pour ceux qui ont trouvé un emploi, sur le descriptif de cet emploi (statut, fonction principale, durée du travail, salaire, taille et secteur d'activité de l'entreprise, démarches ayant permis d'obtenir cet emploi) et sur l'opinion de l'élève sur la formation et les stages qu'il a suivis.

La collecte est réalisée chaque année du 1<sup>er</sup> février au 31 mars par les établissements d'enseignement agricole technique, publics ou privés auprès de leurs sortants quelle que soit la formation qu'ils ont suivie (formations générales, technologiques ou professionnelles, des classes de

.../...

4<sup>ème</sup> aux classes de BTSA et préparatoires à l'entrée dans les grandes écoles) et qui ne se sont pas réinscrits l'année suivante dans un établissement agricole. L'enquête couvre la France métropolitaine et les Dom-Tom (sauf la Nouvelle-Calédonie). Tous les sortants de la centaine d'établissements qui constitueront l'échantillon seront enquêtés et auront la possibilité de répondre par courrier, par téléphone ou via Internet en fonction du choix de l'établissement. Les autres établissements auront la possibilité de réaliser l'enquête. Le passage du questionnaire dure dix minutes au maximum.

Le questionnaire a été élaboré par la DGER en collaboration avec l'établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (ENESAD), sur la base de celui de l'enquête IVA/IPA de l'Éducation nationale.

Le comité de pilotage comprend des représentants de la DGER, de l'inspection, de services régionaux, des fédérations de l'enseignement privé, de l'ENESAD, de l'observatoire national de l'enseignement agricole, des syndicats d'enseignement, de l'ingénierie de formation et de chefs d'établissements.

Une analyse des résultats est conduite conjointement par l'ENESAD et la DGER à l'échelon national (construction d'indicateurs, LOLF en particulier ; rédaction d'une synthèse statistique). Une restitution des résultats au niveau régional est également prévue dans la mesure où les réponses sont en nombre suffisant. D'autre part, les établissements qui participent à l'enquête disposent immédiatement de leurs données et de tableaux de synthèse.

Le Comité du label recommande au service d'essayer de faciliter la compréhension des questions par l'enquêté et de bien expliquer la façon d'y répondre, d'autant qu'une partie des questionnaires seront auto-administrés et une autre sera réalisée par enquêteur au téléphone, ce qui pourrait générer des différentiels de qualité ; Il estime qu'une notice pourrait être utile.

Le Comité rappelle que, dans les questionnaires, les mentions obligatoires doivent apparaître au début du questionnaire et non à la fin.

Il demande également au service de mettre au clair, dans une note, le procédé d'échantillonnage et de pondération.

**Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur le suivi des élèves sortant des établissements d'enseignement technique agricole.**

<b>Ce label est valide pour les années 2010 à 2014</b>
--

Le Président du Comité du label

**signé**

Michel Euriat